

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
30/05/18	04/06/18	F01118P0137

1. Intitulé du projet

Création et exploitation d'un forage d'irrigation sur la commune de Boigneville (Essonne)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ARVALIS Institut du Végétal

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Catherine RIEU et Patrick RETAUREAU

RCS / SIRET

7	7	5	6	8	5	7	7	9	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Association déclarée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16.	IOTA :
a)	rubrique 1.1.1.0
c)	rubrique 1.1.2.0 / 2° Supérieur à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 200 000 m ³ /an
17	l'activité est soumise à déclaration
d)	rubrique 1.3.1.0
27	
a)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer un forage d'eau de 89m de profondeur qui captera les eaux souterraines de la nappe du Calcaire de Brie dont le niveau d'eau se situe vers 44 mètres de profondeur.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet consistera à mobiliser les eaux souterraines de la nappe du Calcaire de Brie (issue de la masse d'eau : FRGG092 - Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce) via la création d'un forage pour atteindre le réservoir à une profondeur comprise entre 77m et 88m.

Ce projet consiste à remplacer le système existant construit autour d'un prélèvement autorisé en Essonne de 255 000 m³ pour 3 irrigants (volume de référence actuel du pétitionnaire : 114300 m³). Le pétitionnaire dispose déjà d'un réseau d'irrigation enterré datant de 1971. L'arrêté du 07/07/2017 prescrit un volume maximal de prélèvement en Essonne de 47 700 m³.

Pour se mettre en conformité le pétitionnaire envisage la création de ce forage.

De ce fait, l'exploitation de ce forage permettra de poursuivre :

- la sécurisation de la qualité des eaux d'irrigation qui n'est pas garantie à 100% avec les eaux de l'Essonne (exemple : bactérie de quarantaine pénalisant les essais de pomme de terre),
- le maintien d'une réserve utile adéquate sur des sols majoritairement superficiels (au 2/3 de la SAU),
- le maintien d'une exploitation de 145 ha (30% d'expérimentation annuelle, 55% de digifermes, et 15% de jachères et SNE).

L'irrigation est indispensable pour le site de Boigneville pour continuer l'expérimentation en petites et grandes cultures.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier sera réalisé avec une foreuse suffisamment puissante pour creuser les terrains où seront réalisés les travaux suivants :

- creusement jusqu'à 77m de profondeur soit jusqu'au toit du Calcaire de Brie,
- pose d'un tubage en acier avec centreurs de même acier, cimenté à l'extrados par l'intérieur du tubage pour assurer une bonne isolation,
- creusement jusqu'à 89m de profondeur soit un mètre sous le mur du Calcaire de Brie où sera installé le tube de décantation,
- pose d'une colonne de captage avec centreurs à fil enroulé en inox et massif de gravier siliceux en face du calcaire de Brie de 77 à 88m, surmonté d'un tube plein de 3m,
- pose du tube plein de décantation de 88 à 89m avec centreurs,
- pompages de nettoyage et opérations de développement éventuelles du forage,
- pompages d'essai pour caractériser la nappe sollicitée et définir le débit optimum d'exploitation de l'ouvrage.

Les travaux se feront de jour et dans le respect des normes de sécurité pour le personnel de chantier et pour l'environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du forage se déroulera pendant la campagne d'irrigation, soit selon les conditions hydroclimatiques, entre au plus avril-mai et septembre-octobre. Il est envisagé au plus d'exploiter le forage au débit de 150m³/h et un volume de l'ordre de 80 000 m³ par campagne d'irrigation pour irriguer 108 ha sur une SAU de 145 ha.

De toutes les façons ce volume annuel sera défini chaque année par les règles de gestion collective de l'irrigation instaurées par l'autorisation unique de prélèvement délivrée le 17/07/2017 (Organisme Unique Gestion Collective d'Île-de-France).

La pompe immergée installée vers 70m de profondeur (ajustée en fonction du résultats des tests hydrauliques) sera alimentée par le courant du réseau ERDF.

L'irrigation aérienne se fera via les conduites d'irrigation enterrée existantes et 2 enrouleurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne sera pas soumis à la procédure de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le forage aura une profondeur de 89m. Le projet aura une emprise totale au sol de 3 m ² en phase d'exploitation. le projet aura une emprise d'environ 400 m ² en phase de travaux. Débit prélevé (fonction du potentiel fourni par le forage) Volume au plus sollicité annuellement	profondeur = 89m 3 m ² en exploitation 400 m ² en phase de travaux 150 m ³ /h 80 000 m ³ /an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune : Boigneville
Lieu-dit: "La Roche Michault"
Parcelle n°50 de la section HY

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 22' 26" E Lat. 48° 19' 45" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition de la Nappe de Beauce (Calcaire de Brie d'âge Oligocène)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau destinée à la consommation humaine de Boigneville. Ce projet est suivi par un hydrogéologue agréé désigné par l'ARS de l'Essonne qui a déjà remis un avis préliminaire prescrivant les spécificités techniques du forage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la zone Natura 2000 la plus proche (n°FR1100800) se situe dans la vallée de l'Essonne à 1 km à l'Est du projet qui se situe sur le plateau. Cette zone est référencé comme "Haute Vallée de l'Essonne" sous le n° FR1100799.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches, sont l'Eglise Notre Dame de l'Assomption, localisée à environ 1 km au Nord-ouest du projet de forage d'irrigation, et la Moyenne Vallée de l'Essonne, présente sur toute la vallée de l'Essonne (360m pour le bois le plus proche).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Masse d'eau FRGG092 - Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un cône de rabattement dans la nappe d'eau souterraine sera créé au droit du forage pendant chaque pompage d'exploitation. Compte tenu de la très forte capacité potentielle d'exploitation de la nappe du Calcaire de Brie dans ce secteur, l'incidence de ce cône sera très réduite. Le calcul fournit un rabattement théorique de seulement 0,30m à 500m.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cuttings de forage (déblais liés au creusement des terrains pour atteindre la profondeur estimée de 89m). Ils seront régalez autour du forage étant donné le peu de volume lié à ce creusement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage en exploitation s'étendra sur une surface de 3m ² et sera située sur une parcelle exploitée en agriculture par le pétitionnaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul camion et une foreuse seulement pendant la phase des travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux décrits engendreront des nuisances sonores temporaires. Des mesures de réduction seront mises en œuvre. L'entreprise sera tenue de respecter la réglementation en vigueur sur les bruit de voisinage (art. R.1334-30 à R1334-37 du code de la Santé Publique). En phase d'exploitation, le projet générera aucun impact sonore étant donné que la pompe immergée se situera à 70m de profondeur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seulement pendant la phase travaux, la foration des terrains par la foreuse engendra un peu de vibrations mais seulement sur une zone de l'ordre de quelques mètres autour du forage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, l'entreprise réalisera des pompages d'essai pour déterminer les caractéristiques de la nappe des calcaires de Brie et le débit optimum. De ce fait, les tests hydrauliques induiront un rejet des eaux prélevées vers une partie des parcelles du pétitionnaire localisées autour du projet, représentant une superficie effective de l'ordre de 145 ha .</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en plaine agricole.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Régilage du volume des cuttings de forage en phase travaux autour du chantier de forage.
- Épandage des eaux du forage lors des pompages d'essai pendant les travaux, rejetées via des rampes dispersant le débit total sur l'emprise agricole appartenant au pétitionnaire, soit plus de 100 ha, avec un réseau d'irrigation déjà existant.
- Réduction du bruit : respect des normes pour réduire les nuisances sonores. Des horaires de travail seront mis en place pour ne pas déranger les riverains.
- Réduction de l'impact visuel : situation de projet sur le plateau immédiatement à côté des installations de l'institut du Végétal.
- Prévention d'une pollution aux hydrocarbures : l'aire de chantier sera située sur une zone bâchée. La foreuse sera rechargée en carburant sur cette zone. L'entreprise devra se munir d'un kit d'antipollution hydrocarbures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse du projet au regard des contraintes du site permet d'identifier aucun risque susceptible d'induire une nuisance auprès de l'environnement et de la population humaine.

En effet, le niveau de la nappe d'eau sollicitée se situe vers 70m de profondeur, et le rabattement du niveau de la nappe de Brie autour du forage en exploitation pendant la campagne d'irrigation sera de seulement 0,30m à 500m (simulation analytique). Le forage d'eau potable de Boigneville est localisé à 750m (Nord-ouest) du projet. Ce forage n'est pas suffisamment proche pour pouvoir subir un rabattement additionnel significatif généré par ce projet. En effet, analytiquement, le rabattement serait de l'ordre de 0,25m. L'hydrogéologue agréé devra statuer sur cet aspect hydrodynamique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes obligatoires 1 à 6 illustrant les objets sollicités en 8.1.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

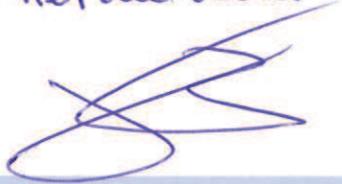
Boigneville

le,

04/06/2018

Signature

P. Retureau



ANNEXE 2

Figure 1 : localisation du projet sur extrait de carte IGN (28/05/2018)

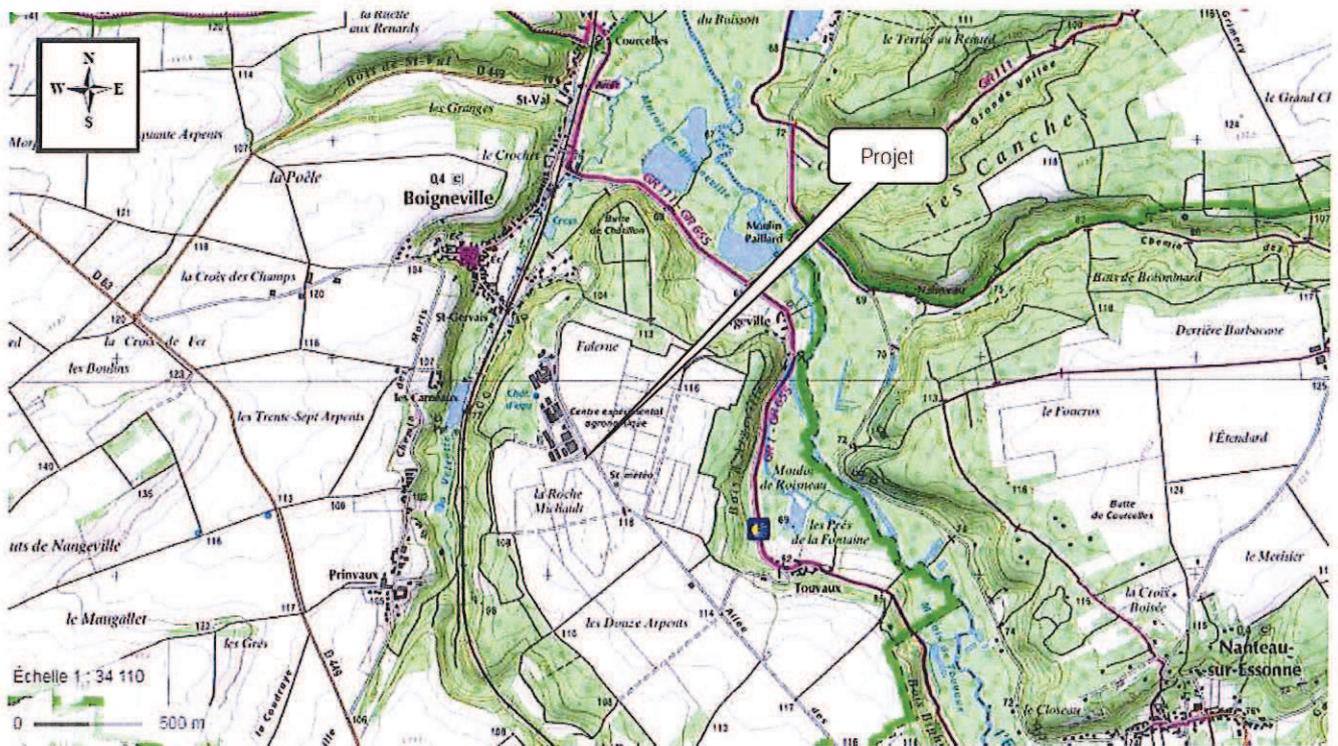
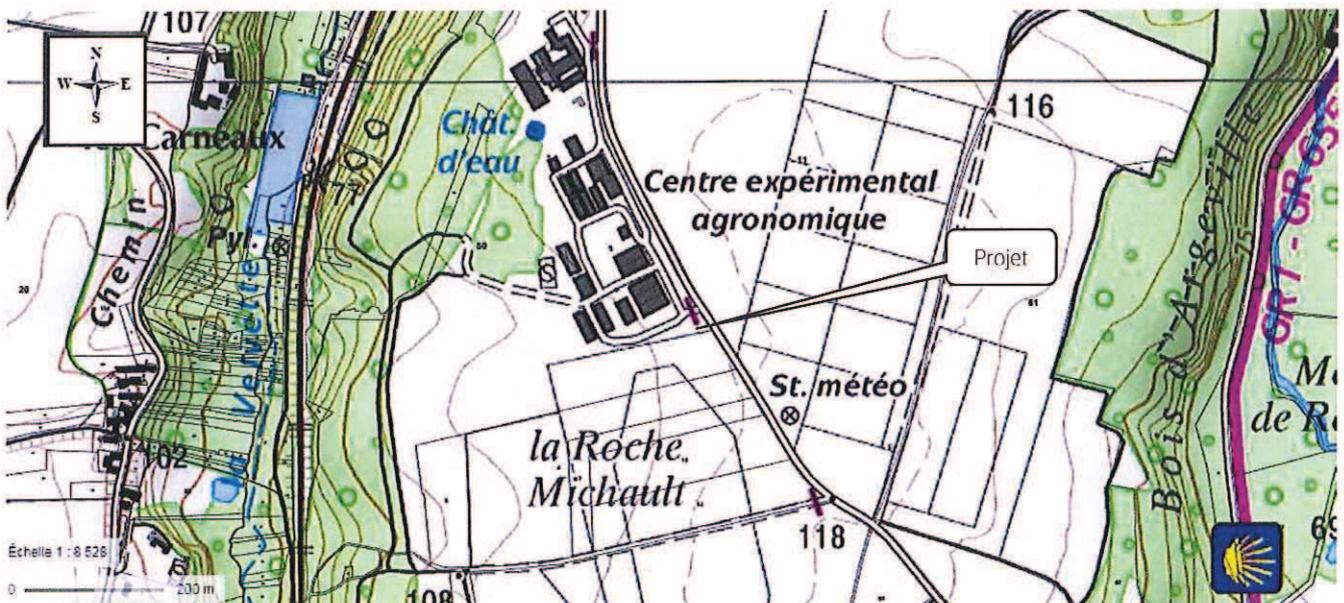


Figure 2 : zoom de la localisation du projet avec les parcelles cadastrales (28/05/2018)



ANNEXE 3

Figure 3 : vue vers le Nord du 28/05/2018

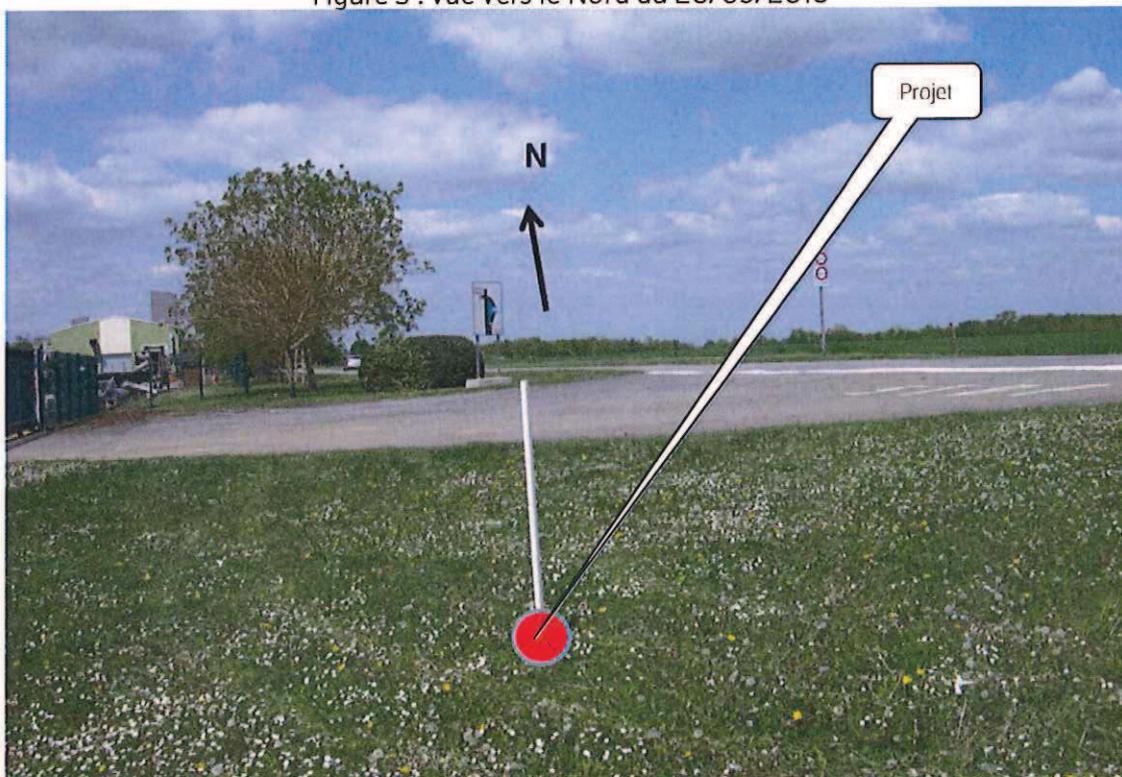


Figure 4 : vue vers l'Est du 28/05/2018

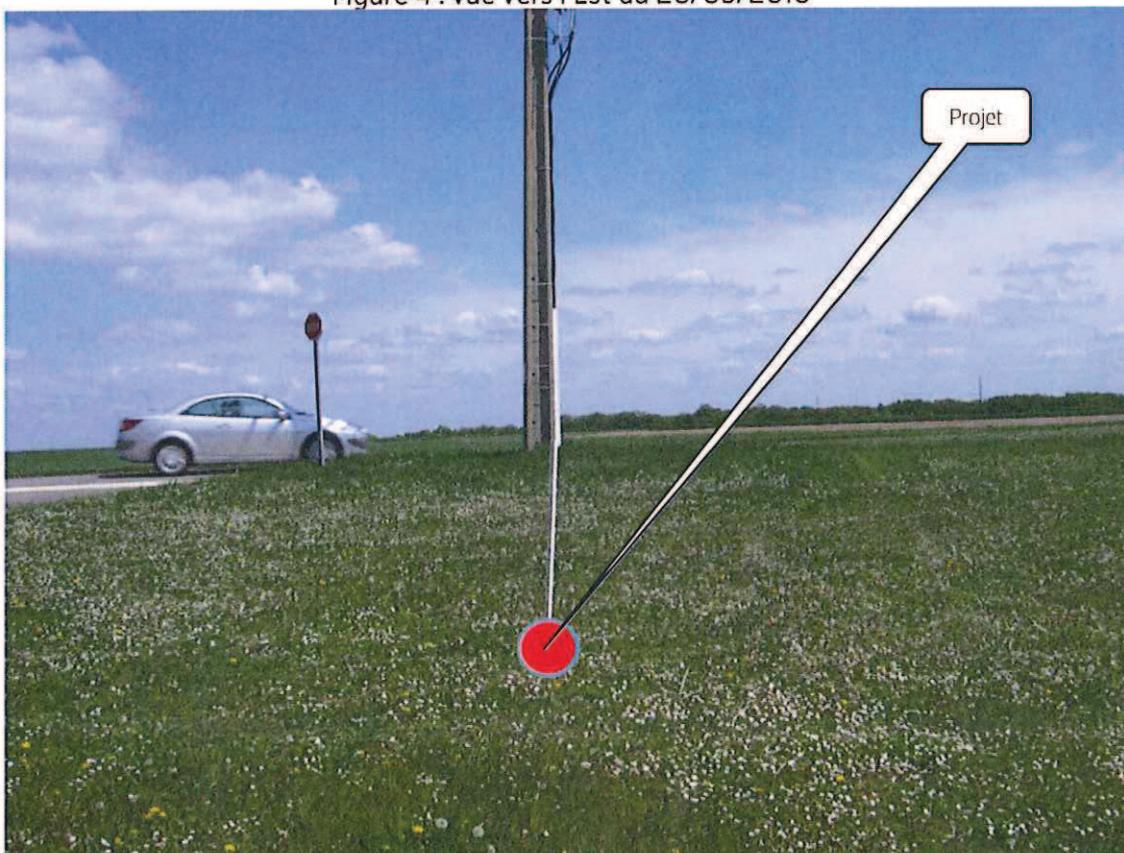


Figure 5 : vue vers le Sud-est du 28/05/2018

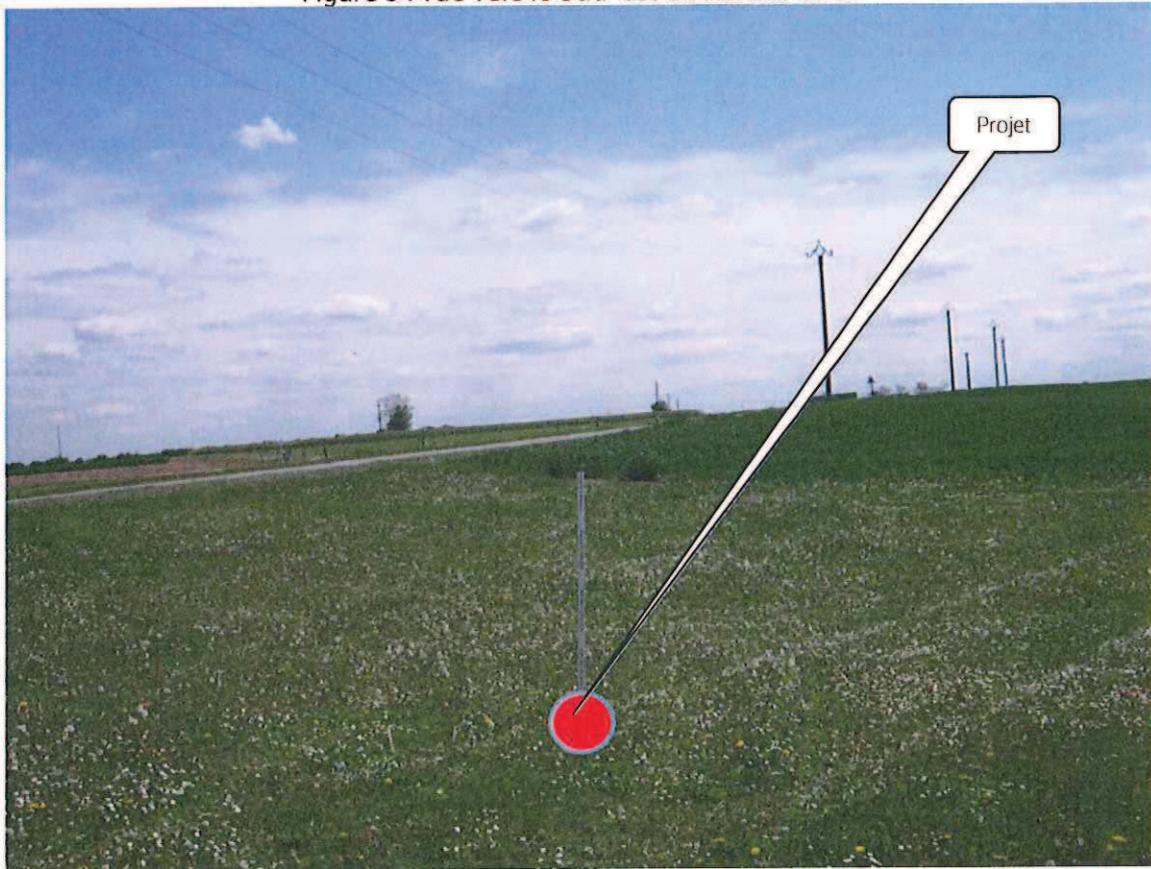


Figure 6 : vue vers l'Ouest du 28/05/2018

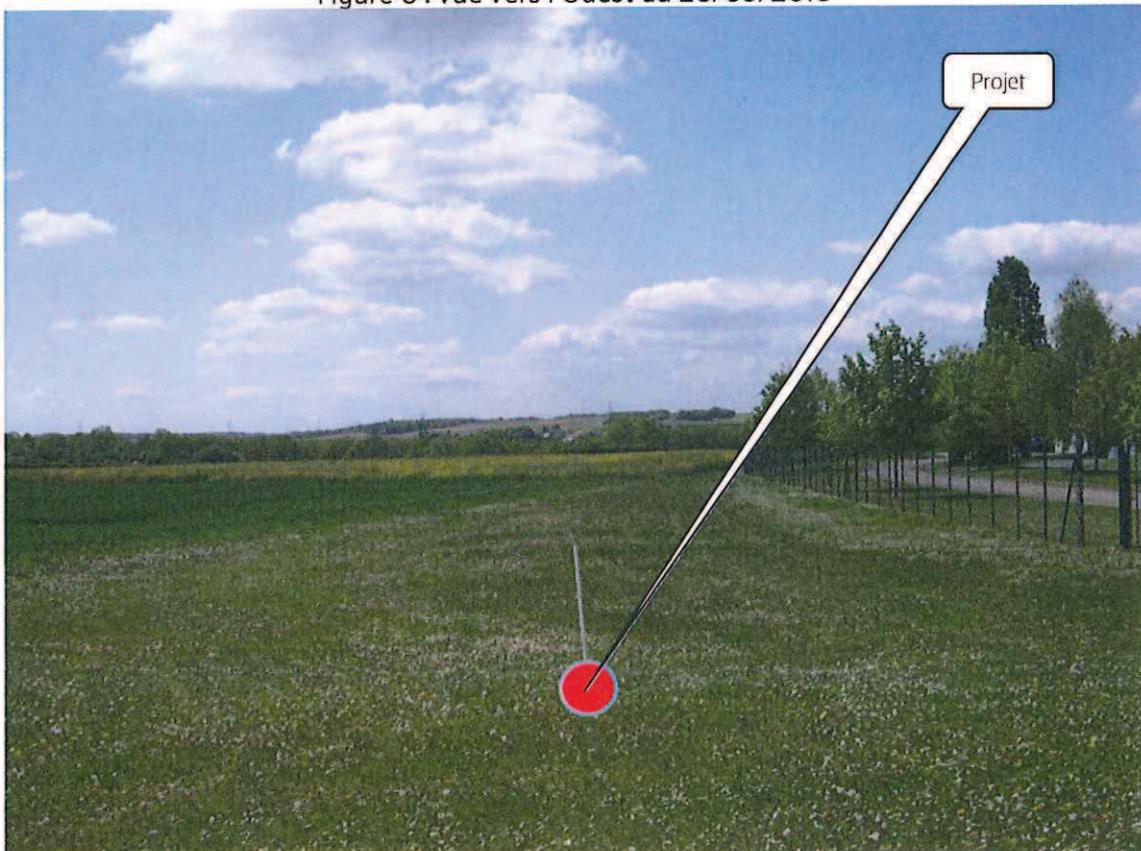
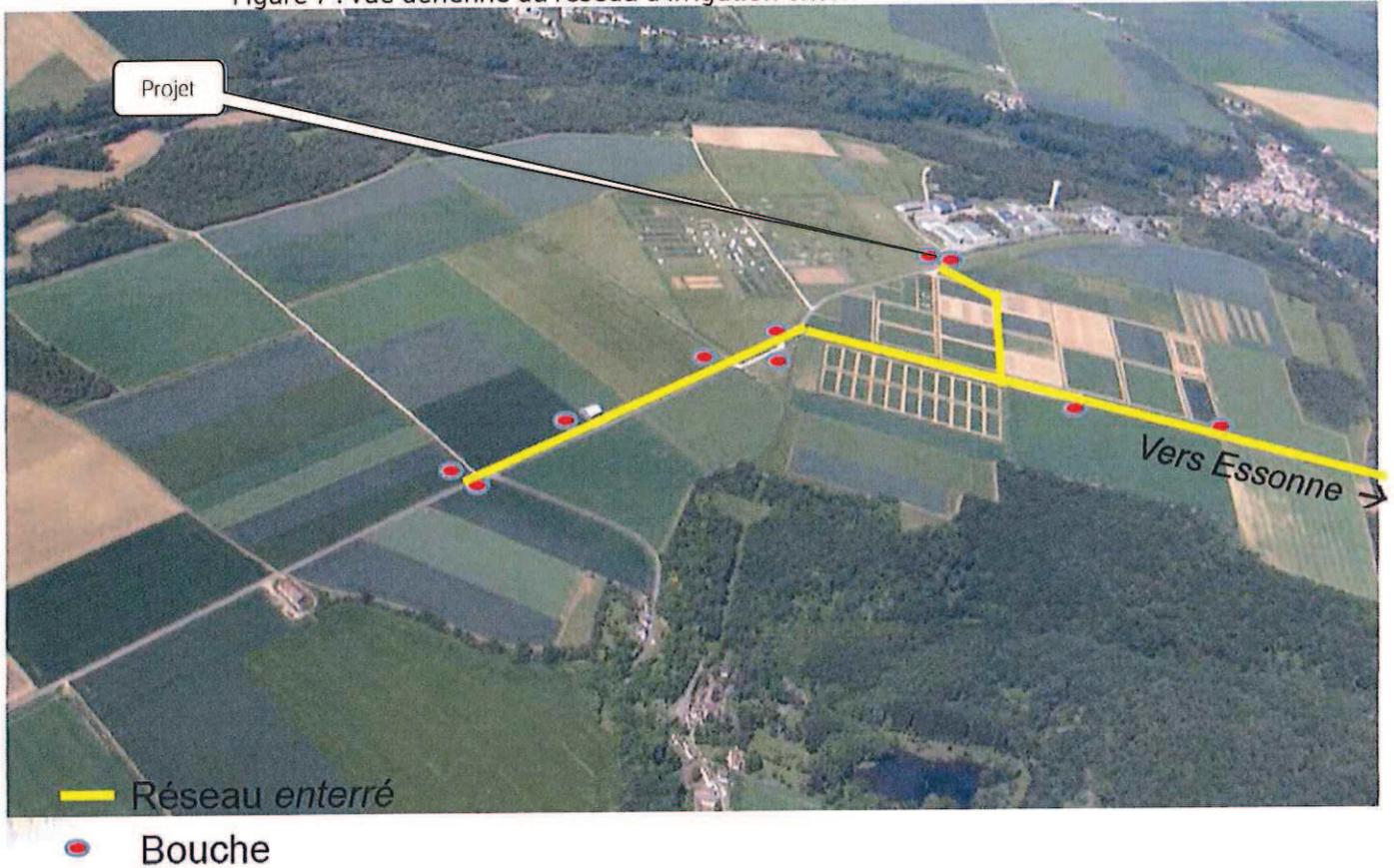


Figure 7 : vue aérienne du réseau d'irrigation enterré actuel du 28/05/2018



ANNEXE 4

Figure 8 : coupe technique (28/05/2018)

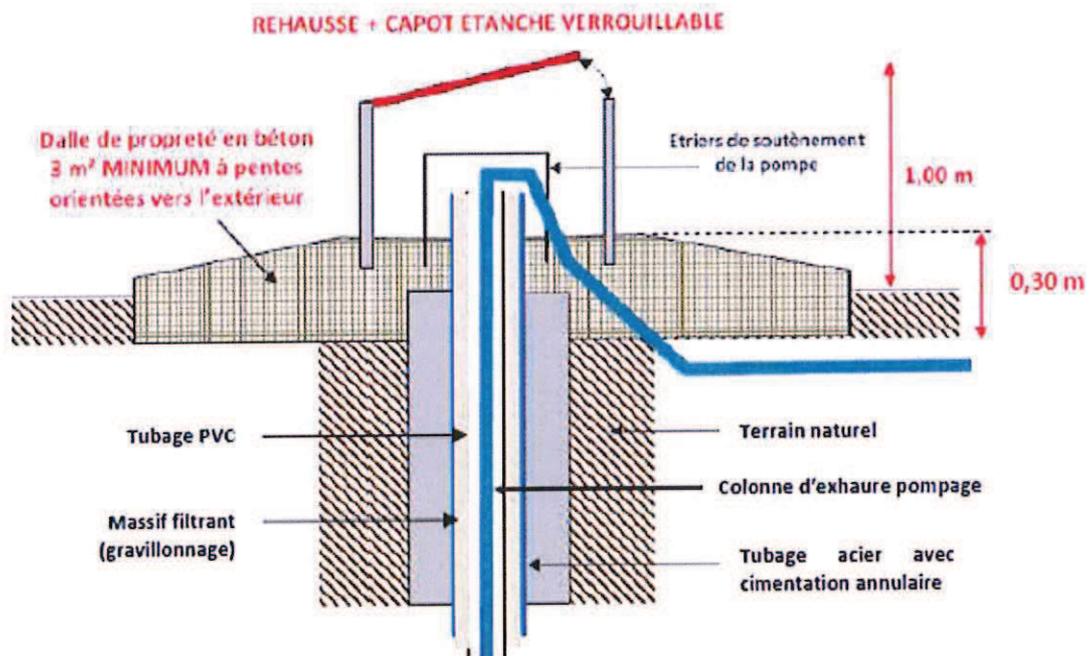
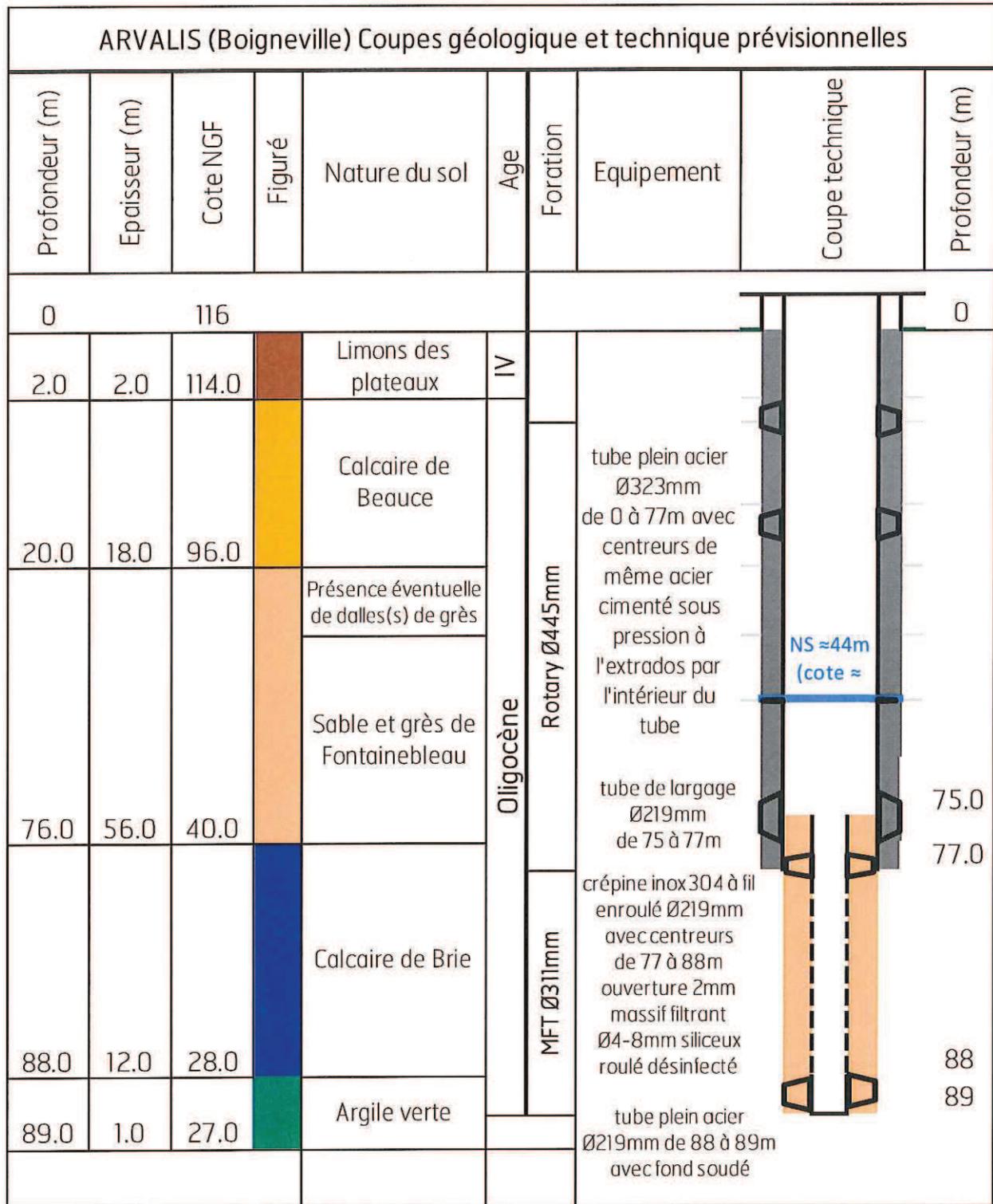


Figure 9 : coupes technique et lithostratigraphique du forage prévisionnelles (28/05/2018)



ANNEXE 5

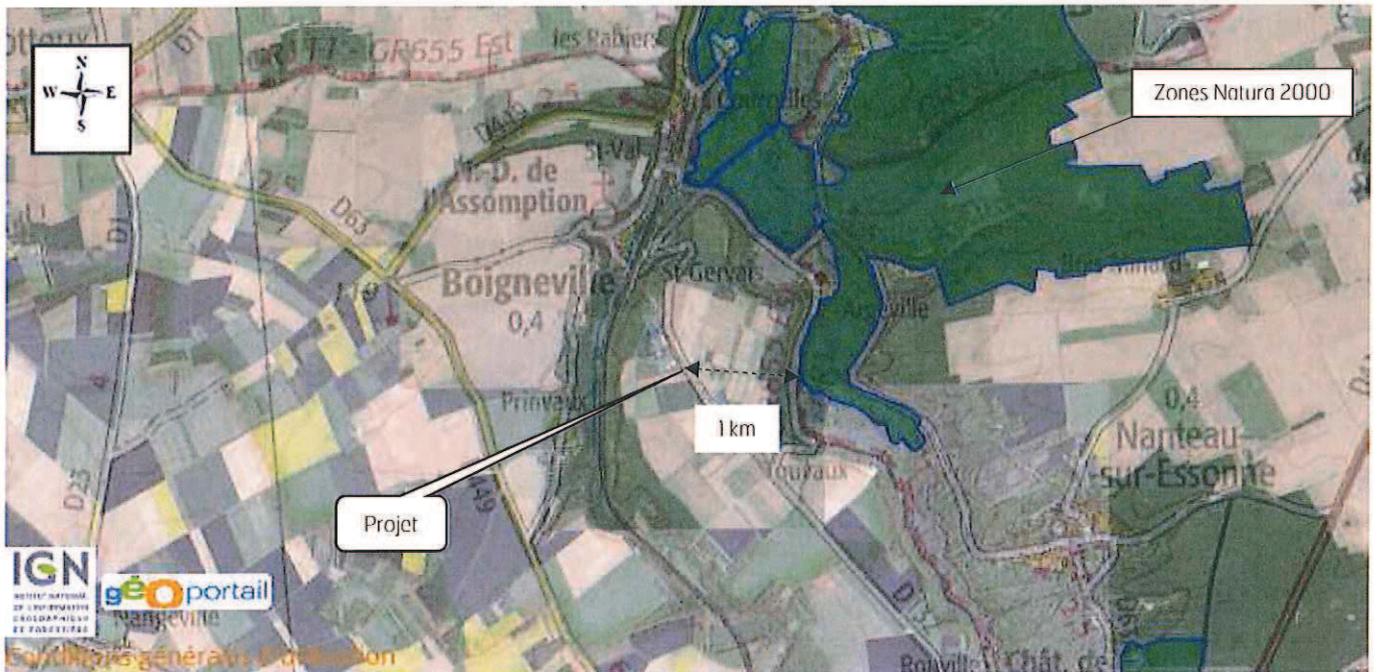
Figure 10 : plans des abords du projet (28/05/2018)



Le projet de forage est cerné de terres agricoles exploitées pour les cultures, et du Centre expérimental ARVALIS sur le quart Nord-ouest.

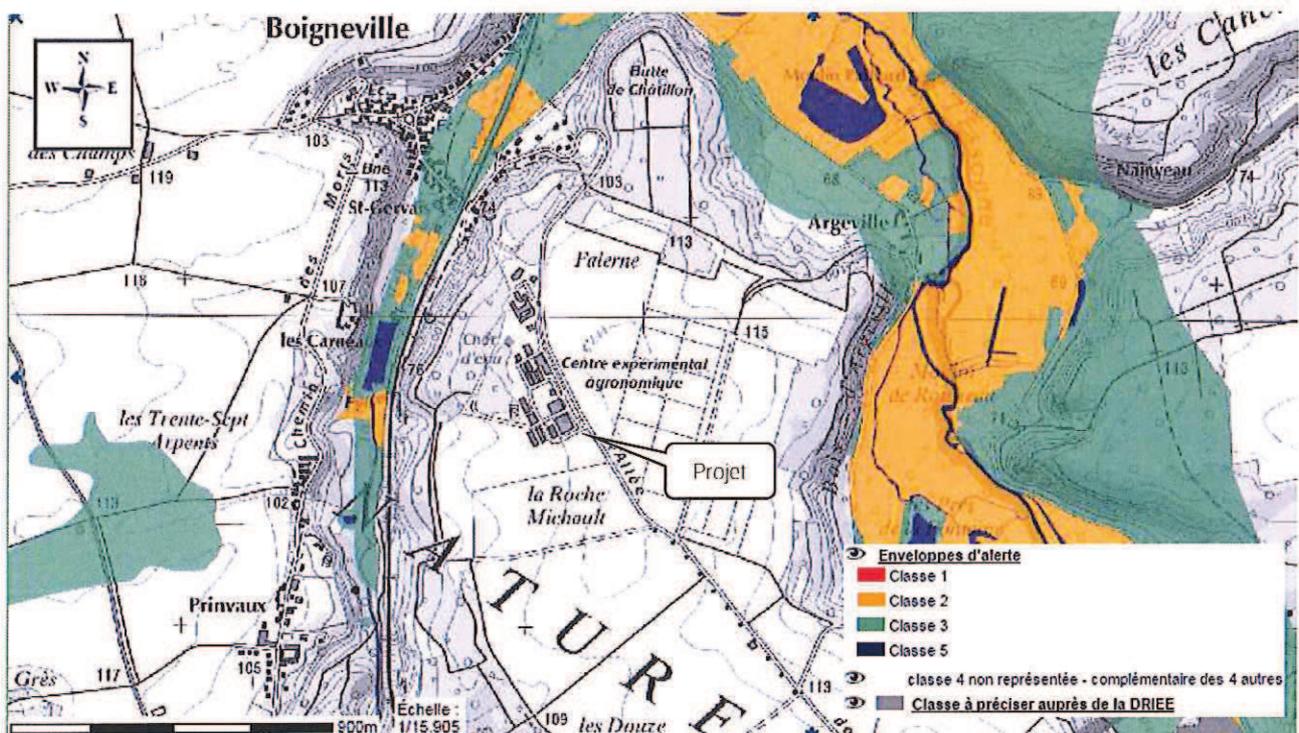
ANNEXE 6

Figure 11 : localisation des zones Natura 2000 les plus proches du projet (28/05/2018)



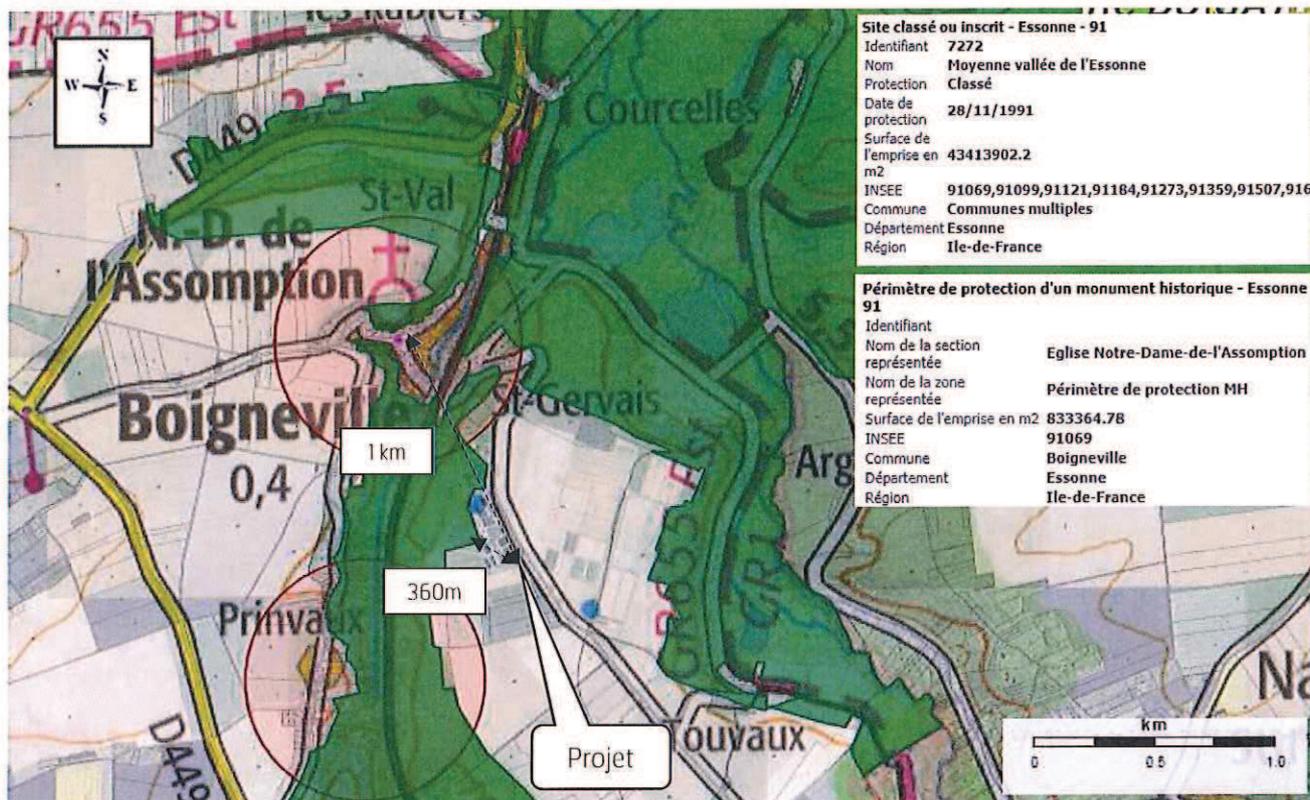
La zone NATURA 2000 (n°FR1100799 désignée par « Haute Vallée de l'Essonne ») est présente à 360 à l'Ouest et à 800m à l'Est soit respectivement dans les vallées de la Velvette et de l'Essonne.

Figure 12 : localisation des zones susceptibles d'être humides autour du projet (28/05/2018)



Il y a uniquement présence de zones de classe 3 et de classe 2 localisées sur l'Ouest du projet, dans la vallée de la Velvette, et à l'Est dans la vallée de l'Essonne.

Figure 13 : projet par rapport aux sites inscrits référencés (28/05/2018)



Le projet se situe au sein PNR du « Gâtinais Français » classé depuis mai 1999 pour son paysage unique et contrasté, et de la biosphère "Fontainebleau et Gâtinais" établie depuis 2008.

Les sites inscrits sont l'Eglise Notre Dame de l'Assomption, localisée à environ 1 km au Nord-ouest du projet de forage d'irrigation, et la Moyenne Vallée de l'Essonne, présente sur toute la vallée de l'Essonne (360m pour le bois le plus proche).